

SÉCURITÉ ET ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'évaluation des risques est la première étape de toute démarche de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

PRÉVENIR LES
RISQUES DANS SON
ENTREPRISE



OBJECTIF DE LA FORMATION

- ✓ Réaliser **une évaluation des risques professionnels**.
- ✓ Adopter une **gestion des risques au quotidien**.

PROGRAMME

- ✓ Les **accidents du travail** et les **maladies professionnelles**.
- ✓ La **responsabilité civile et pénale** du chef d'entreprise.
- ✓ Les **méthodes d'évaluation des risques** dans l'entreprise.
- ✓ **Application sur site** dans l'entreprise.
- ✓ Outils de **gestion des risques**.

PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises artisanales.
Les salariés chargés des questions de sécurité dans l'entreprise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Conseiller spécialisé en prévention des risques professionnels.

COÛT

46 € (formation collective :
16 € et formation intra-
entreprise : 30 €)

LE PLUS DE CETTE FORMATION

- ✓ Cette formation comprend un accompagnement individualisé : un spécialiste se déplace dans votre entreprise afin d'évaluer les risques encourus afin de les limiter et vous former à la réalisation de votre document unique

DURÉE

1 jour 1/2 : une journée de formation collective accompagnée d'une demi-journée de formation individualisée en entreprise.

Tél : 05 61 10 47 40 · Fax : 05 62 27 07 54 · formation@cm-toulouse.fr

Les dates de formation sont présentes sur le calendrier disponible sur le site internet de la CMA31 :



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Garonne



<http://www.cm-toulouse.fr/files/cma31/formation-artsans/calendrier-stages.pdf>



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
Midi-Pyrénées